

## LIVRET D'ÉPARGNE POPULAIRE (LEP)


### NOTE D'INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES – EXPLICATIONS ADEQUATES

*Document à caractère commercial en vigueur au 19 juin 2026*

Dans ce document, nous vous présentons les informations essentielles relatives au LEP proposé par Société Générale afin de vous accompagner dans votre décision en toute transparence.

Pour une information complète, nous vous invitons à consulter les conditions générales du LEP et la brochure tarifaire "Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Particuliers", disponibles sur le site [www.particuliers.sg.fr](http://www.particuliers.sg.fr) et en agence, ainsi que les conditions contractuelles remises par Société Générale.

### IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL PROPOSANT LE LEP

<b>Identité</b> <b>Adresse géographique</b>	<b>Société Générale</b> , société anonyme, dont le siège social est situé 29 boulevard Haussmann à Paris (75009), enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 552 120 222 et ayant pour numéro ADEME FR231725_01YSGB.
<b>Activité principale</b> <b>Autorités de contrôle</b>	<b>Société Générale</b> est un établissement de crédit de droit français : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR », 4 place de Budapest, CS 92459 Paris Cedex 09 - <a href="https://acpr.banque-france.fr/fr">https://acpr.banque-france.fr/fr</a>) pour la fourniture de services bancaires et d'investissement à ses clients. Certains services très techniques, liés aux plateformes de négociation ne sont pas proposés,</li> <li>• Contrôlé par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF » - <a href="https://www.amf-france.org/fr">https://www.amf-france.org/fr</a>) et</li> <li>• Sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (« BCE » - <a href="https://www.ecb.europa.eu">https://www.ecb.europa.eu</a>).</li> </ul>
<b>Autres coordonnées</b>	<p><b>Numéro de téléphone</b></p> <p><b>Si vous êtes déjà client</b>, vous pouvez contacter votre conseiller au numéro de téléphone de votre agence que vous pouvez retrouver sur votre relevé de compte ou dans la rubrique « <a href="#">Agences</a> » sur le site <a href="http://www.particuliers.sg.fr">www.particuliers.sg.fr</a>.</p> <p><b>Si êtes nouveau client</b>, vous pouvez retrouver les coordonnées de l'agence auprès de laquelle vous avez fait les démarches pour ouvrir un LEP (numéro de téléphone, adresse, horaires d'ouverture) dans la rubrique « <a href="#">Agences</a> » sur le site <a href="http://www.particuliers.sg.fr">www.particuliers.sg.fr</a>.</p> <p><b>Adresse électronique</b></p> <p>Vous pouvez contacter Société Générale à l'adresse électronique suivante : <a href="mailto:banque-epargne.par@sg.fr">banque-epargne.par@sg.fr</a></p> <p>Pour contacter votre conseiller, privilégiez toutefois la <b>messagerie sécurisée</b> de votre <b>Espace Client</b><sup>i</sup> ou <b>L'Appli SG</b><sup>i</sup>. <b>Ce canal permet un échange sécurisé et un suivi optimal de vos demandes.</b></p> <p><b>Coordonnées de suivi des relations</b></p> <p>Pour le suivi des relations, vos contacts sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Centre Relation Clients au  (du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 19h – hors jours fériés). Depuis l'étranger +33 (1) 76 77 3933 – Appel non surtaxé. L'accès à certaines fonctionnalités nécessitent d'être titulaire du contrat Banque à Distance<sup>i</sup>.</li> <li>• Votre agence dont vous pouvez trouver les coordonnées (adresse, numéro de téléphone, horaires d'ouverture) dans la rubrique « <a href="#">Agences</a> » sur le site <a href="http://www.particuliers.sg.fr">www.particuliers.sg.fr</a>.</li> </ul>

### INFORMATIONS SUR LE LEP

<b>Caractéristiques principales</b>	<p><b>Conditions d'éligibilité et d'ouverture</b></p> <p>Le LEP est un compte d'épargne individuel réglementé accessible à toute personne physique contribuable ayant son domicile fiscal en France et dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas le plafond réglementaire revalorisé annuellement.</p> <p>Une personne ne peut détenir qu'un seul LEP tous établissements bancaires confondus.</p> <p>L'ouverture du LEP est conditionnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La vérification préalable par Société Générale auprès de l'administration fiscale que vous ne détenez pas déjà un LEP dans un autre établissement via un contrôle automatisé au plus tard à compter du 1er juillet 2027 (avant l'entrée en vigueur de cette vérification, l'ouverture est conditionnée à votre déclaration sur l'honneur de non-détention d'un LEP dans un autre établissement), et du respect des plafonds réglementaires de revenus auprès de l'administration fiscale ou sur la base du justificatif fiscal que vous avez remis à Société Générale.</li> <li>• Un versement initial de 30 EUR.</li> </ul>
-------------------------------------	---



	<p><b>Condition de détention</b></p> <p>La détention du LEP est conditionnée au respect des plafonds réglementaires de revenus.</p> <p>Société Générale vérifie donc le respect de cette condition tous les ans en consultant l'administration fiscale ou, à défaut, sur la base du justificatif (avis d'impôt sur le revenu ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu) que vous devrez produire sur demande de Société Générale.</p> <p><b>Caractéristiques et fonctionnement</b></p> <p>Le LEP permet d'épargner dans la limite d'un plafond de versements 10 000 EUR (hors intérêts capitalisés).</p> <p>Vous pouvez à tout moment réaliser des opérations de versement ou de retrait d'un montant minimum de 10 EUR.</p> <p>Les versements peuvent être effectués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En espèces,</li> <li>• Par remise de chèques,</li> <li>• Par virements (ponctuels ou permanents) en provenance de votre compte bancaire.</li> </ul> <p>Les retraits peuvent être effectués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En espèces,</li> <li>• Par virements ponctuels vers votre compte bancaire.</li> </ul> <p><b>Rémunération et fiscalité</b></p> <p>Le LEP est rémunéré à un taux d'intérêt annuel net d'impôt et de prélèvements sociaux, fixé par les pouvoirs publics et susceptible de modification. Le taux d'intérêt en vigueur est disponible en agence et consultable sur <a href="http://www.particuliers.sg.fr">www.particuliers.sg.fr</a>.</p> <p>Les intérêts sont calculés par quinzaine du 1er au 15 du mois et du 16 jusqu'à la fin du mois.</p> <p>Les intérêts sont décomptés tous les ans au 31 décembre et versés sur votre LEP en début d'année suivante. Ils s'ajoutent au capital et génèrent eux-mêmes des intérêts.</p> <p><b>Risques particuliers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le LEP ne peut pas présenter un solde débiteur. Si le solde n'est pas suffisant, les opérations de versement ou de retrait pourraient ne pas être exécutées par Société Générale.</li> <li>• Nous vous rappelons qu'une personne ne peut détenir qu'un seul LEP tout établissement confondu. Sans préjudice de l'imposition des intérêts indûment exonérés, les personnes physiques qui ont sciemment ouvert un LEP en contravention des dispositions de l'article L. 221-27 du Code monétaire et financier sont passibles de sanctions fiscales et devront, le cas échéant, s'acquitter des sommes réclamées par l'administration fiscale.</li> <li>• Le LEP ne peut pas présenter un solde débiteur. Si le solde n'est pas suffisant, les opérations de versement ou de retrait pourraient ne pas être exécutées par Société Générale.</li> <li>• Enfin, si la condition de plafond de revenus n'est pas respectée deux ans de suite, vous devez demander la clôture du LEP. Si vous ne le faites pas, Société Générale devra clôturer d'office le LEP au plus tard le 30 avril pour non-respect de la condition et selon les modalités décrites dans la rubrique « Résiliation du contrat ».</li> </ul>
<p><b>Prix total - Modalités de paiement</b></p>	<p>L'ouverture, le fonctionnement et la clôture du LEP sont gratuits.</p> <p><a href="#">Brochure tarifaire</a></p>
<p><b>Durée du contrat</b></p>	<p>Le contrat est conclu pour une durée indéterminée.</p> <p>Il s'applique tant qu'il n'est pas résilié par vous ou par Société Générale, dans les conditions prévues au contrat. Pour plus d'information sur les modalités de résiliation, vous pouvez vous reporter à la rubrique « <b>Résiliation du contrat</b> ».</p>
<p><b>Modifications du contrat</b></p>	<p>Toute évolution législative ou réglementaire entraînant une modification totale ou partielle du contrat s'appliquera automatiquement dès son entrée en vigueur.</p> <p>Société Générale peut également modifier les conditions générales du LEP moyennant une information préalable fournie par écrit au moins un mois avant l'entrée en vigueur des modifications envisagées.</p> <p>Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez résilier le contrat sans frais pendant ce délai par courrier simple adressé à votre agence ou remise au guichet.</p> <p>Sans action de votre part avant l'expiration du délai, les modifications seront considérées comme acceptées et s'appliqueront automatiquement à l'issue de celui-ci.</p>
<p><b>Résiliation du contrat</b></p>	<p>Vous pouvez demander la clôture du LEP à tout moment, sans préavis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par écrit (courrier postal ou document signé remis en agence), ou</li> <li>• Par le formulaire en ligne : <a href="#">Accéder au formulaire</a> ou depuis L'Appli SG <sup>1</sup>.</li> </ul>

	<p>Société Générale peut également clôturer le LEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec un préavis de 30 jours, par courrier</li> <li>• Sans préavis, dans certains cas, notamment en cas d'infraction à la réglementation applicable au LEP ou si vous refusez de fournir les documents nécessaires au respect par Société Générale de ses obligations légales et réglementaires.</li> </ul> <p>Société Générale pourra également clôturer le LEP si vous n'êtes plus résident fiscal français dès qu'elle aura eu connaissance du changement de résidence fiscale.</p> <p>En cas de clôture du LEP à l'initiative de Société Générale, le solde est automatiquement transféré vers un autre compte ou livret ouvert à votre nom chez Société Générale, selon l'ordre de priorité suivant : (1) Compte bancaire, (2) Livret A, (3) Livret Développement Durable et Solidaire (LDDS), (4) Compte sur livret, (5) Livret Épargne Plus.</p> <p>Le transfert est effectué en une seule fois vers un seul produit. Si le plafond de ce produit est atteint, les sommes sont versées sur le produit suivant disponible dans la liste.</p> <p>Si Société Générale ne peut effectuer le transfert, les fonds sont placés sur un compte d'attente ouvert à votre nom (ou au nom du titulaire). Vous pouvez en demander la restitution à tout moment.</p> <p>À défaut de demande de votre part, les sommes seront transférées à l'État après un délai de 30 ans, conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>En cas de clôture du LEP en cours d'année, les intérêts sur la période courue depuis le début de l'année sont crédités au jour de clôture du livret.</p>
<b>Modalités de conclusion du contrat</b>	<p><b>Modalités de souscription</b></p> <p>Le contrat peut être souscrit en agence manuscritement ou électroniquement <sup>ii</sup>.</p> <p><b>Lieu de conclusion du contrat</b></p> <p>Le contrat est conclu à Paris, au siège social de Société Générale indiqué à la rubrique « <b>Identité et adresse géographique</b> ».</p> <p><b>Date du contrat</b></p> <p>La date de conclusion du contrat est la date de sa signature manuscrite ou électronique.</p>
<b>Coûts liés à l'utilisation de technique de communication à distance</b>	<p>Société Générale ne facture aucun coût spécifique supplémentaire pour l'utilisation des techniques de communication à distance permettant d'accéder à votre Espace Client <sup>i</sup> depuis le site <a href="http://www.particuliers.sg.fr">www.particuliers.sg.fr</a>, à L'Appli SG <sup>i</sup>, au Centre Relation Clients ou à votre agence lorsque vous les contactez à distance.</p> <p>Peuvent toutefois rester à votre charge les coûts de connexion Internet facturés par votre fournisseur d'accès à Internet ainsi que le coût éventuel des communications téléphoniques facturés par votre opérateur.</p>

## DROIT DE RETRACTATION

<b>Délai de rétractation</b>	<p>Vous disposez de <b>14 jours calendaires révolus</b> à compter de la date de signature du contrat <b>pour changer d'avis et vous rétracter, sans avoir à en expliquer les raisons</b>. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.</p> <p>Sauf accord exprès de votre part, le contrat ne commence à être exécuté qu'à l'issue du délai de rétractation. Le choix d'une exécution immédiate du contrat n'entraîne pas de renonciation à votre droit de rétractation.</p>
<b>Modalités d'exercice du droit de rétractation</b>	<p>Vous pouvez <b>exercer votre droit de rétractation</b> soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>en ligne</b><sup>ii</sup>, via le formulaire accessible depuis : <a href="#">formulaire de rétractation</a></li> <li>• <b>par écrit</b> (lettre recommandée avec avis de réception, lettre simple, lettre remise en main propre contre décharge), à l'aide du formulaire de rétractation joint aux documents contractuels disponibles dans la rubrique « Mes documents/signés » de votre Espace Client <sup>i</sup> ou de L'Appli SG <sup>i</sup>, à l'adresse de votre agence.</li> </ul> <p>L'exercice du droit de rétractation emporte résolution de plein droit du contrat.</p>
<b>Conséquences de l'exercice ou de l'absence d'exercice du droit de rétractation</b>	<p>L'exercice du droit de rétractation est <b>gratuit et sans pénalités</b>. Seuls d'éventuels frais d'envoi postal ou de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet reste à votre charge.</p> <p>Si vous ne vous rétractez pas dans le délai prévu, vous êtes engagé par le contrat.</p> <p>Vous pourrez toutefois mettre fin au contrat en le résiliant dans les conditions et selon les modalités prévues au contrat que vous pouvez retrouver également dans la rubrique « <b>Résiliation du contrat</b> ».</p>

## RECLAMATIONS

Vous rencontrez une difficulté, Société Générale s'engage à étudier votre demande et à vous répondre. Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de :



<p><b>Votre agence :</b> votre premier interlocuteur</p>	<p>Vous êtes invité à vous rapprocher tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Responsable de votre agence. Vous pouvez lui faire part de votre mécontentement par tout moyen à votre convenance : via le <b>formulaire en ligne</b> accessible depuis votre Espace Client<sup>1</sup> ou depuis L'Appli SG<sup>1</sup>, directement à l'agence, par téléphone ou par courrier.</p>
<p><b>Le Service Réclamations Clientèle :</b> votre second interlocuteur</p>	<p>En cas de désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous devez vous adresser au Service Réclamations Clientèle afin que votre demande soit réexaminée en le saisissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Par formulaire en ligne : <u>Accéder au formulaire de réclamation</u></b> depuis votre Espace Client<sup>1</sup> ou L'Appli SG<sup>1</sup></li> <li>• Par courrier : Service Réclamations Clientèle - Tour SG - 17 cours Valmy - CS 50318 - 92972 Paris La Défense cedex</li> <li>• Par téléphone au <b>0 806 800 148</b> <small>Service gratuit + prix appel</small> du lundi au vendredi.</li> </ul> <p>Société Générale s'engage à étudier votre réclamation selon le dispositif ci-dessus et à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la première réclamation écrite, et à vous apporter une réponse sous 2 mois à compter de cette même date.</p> <p>En cas de réclamation sur les services de paiement, Société Générale s'engage à apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours ouvrables suivant la date de réception de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelles dûment motivées pour lesquelles ce délai ne pourra excéder 35 jours ouvrables.</p> <p>Pour les réclamations formulées à l'oral ou par messagerie instantanée ne vous permettant pas de disposer d'une copie datée de votre réclamation et pour lesquelles vous n'avez pas obtenu immédiatement entière satisfaction, nous vous invitons à formaliser votre réclamation au moyen d'un support écrit.</p>
<p><b>En dernier recours amiable la médiation</b></p>	<p>Si vous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• N'avez obtenu aucune réponse de la Banque dans le délai mentionné ci-dessus après l'envoi de votre première réclamation écrite,</li> <li>• Avez obtenu de votre agence et du Service Réclamations Clientèle des réponses avec lesquelles vous êtes en désaccord,</li> <li>• Etiez en désaccord avec la réponse donnée par votre agence et, qu'ayant saisi le Service Réclamations clientèle, vous n'avez obtenu aucune réponse de celui-ci dans le délai mentionné ci-dessus après l'envoi de votre première réclamation écrite,</li> </ul> <p>Vous pour saisir gratuitement le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) en transmettant votre demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur le site internet du Médiateur : <b><a href="http://lemediateur.fbf.fr">lemediateur.fbf.fr</a></b></li> <li>• Par courrier : Le Médiateur - CS 151 - 75422 Paris Cedex 09</li> </ul> <p>Le Médiateur vous répondra directement, dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle il aura reçu tous les documents sur lesquels est fondée la demande. En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé. Le Médiateur formulera une position motivée qu'il soumet à votre approbation et celle de Société Générale.</p> <p>Pour plus d'information sur le champ de compétence et les conditions d'intervention du Médiateur, vous pouvez consulter les « Conditions générales du service de médiation consommateurs » sur le site <b><a href="http://www.lemediateur.fbf.fr">www.lemediateur.fbf.fr</a></b>.</p>

## LOI APPLICABLE, LANGUE ET RECOURS JUDICIAIRES

<p><b>Langue applicable</b></p>	<p>Les informations précontractuelles et les conditions contractuelles sont fournies en français.</p>
<p><b>Loi applicable</b></p>	<p>La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.</p>
<p><b>Recours judiciaires</b> <b>Jurisdiction compétente</b></p>	<p>En cas de litige concernant ce contrat, une solution amiable sera recherchée en priorité. A défaut d'accord, le différend sera examiné par les tribunaux français compétents.</p>

## GARANTIE DES DEPOTS

<p>Les sommes déposées sur le LEP sont couvertes par une garantie de l'Etat et l'indemnisation est assurée par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) dont Société Générale est adhérente.</p>	
<p>Vous pouvez retrouver les informations générales sur la protection de vos dépôts :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les Conditions Générales du LEP,</li> <li>• Sur le site de la Banque : <a href="https://particuliers.sg.fr/fgdr-fonds-garantie-depots-resolution">https://particuliers.sg.fr/fgdr-fonds-garantie-depots-resolution</a> et,</li> <li>• Sur le site du FGDR : <a href="http://www.garantiedesdepots.fr">www.garantiedesdepots.fr</a>.</li> </ul>	



## EXPLICATIONS ADEQUATES

<b>Informations précontractuelles</b>	<p>Pour vous permettre de déterminer si le LEP est adapté à votre besoin et avant de signer votre contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nous vous invitons à lire attentivement les informations contenues dans le présent document.</b> Il reprend notamment de manière synthétique les principales caractéristiques du LEP, des informations sur votre droit de rétractation et sur les voies de recours amiable ou judiciaire à votre disposition.</li> </ul> <p>Si vous avez des questions ou besoin d'une explication complémentaire, votre conseiller est à votre disposition aux coordonnées indiquées dans la rubrique « <b>Autres coordonnées</b> ».</p>
<b>Risques particuliers</b>	<p>Nous attirons votre attention sur les risques particuliers exposés à la rubrique « <b>Caractéristiques principales du LEP</b> ».</p>
<b>Autres informations qui peuvent vous être utiles</b>	<p>A compter de la mise en œuvre du contrôle automatisé de multi-détention, si lors de l'interrogation préalable auprès de l'administration fiscale il s'avère que vous détenez déjà un LEP et si vous avez accepté que ces informations soient communiquées à Société Générale, vous aurez la possibilité de choisir l'une des 3 options suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Clôturer vous-même le LEP préexistant ;</li> <li>• Autoriser Société Générale à effectuer les formalités de clôture et de transfert des fonds ;</li> <li>• Renoncer à la demande d'ouverture du LEP chez Société Générale.</li> </ul> <p>Si vous n'avez pas accepté la communication des informations à Société Générale, vous devrez vous charger vous-même de la clôture des livrets détenus et faire une nouvelle demande d'ouverture auprès de Société Générale.</p> <p>Vous pouvez transférer votre LEP dans un autre établissement de crédit, sans frais et sans perte d'intérêts.</p>

<sup>i</sup> Accès réservé aux clients détenant l'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc), service gratuit hors coût du fournisseur d'accès Internet.

<sup>ii</sup> Pour les contrats conclus à distance uniquement.